

Enquête sur du "nazisme" à la police de Molenbeek

POLÉMIQUE

La bourgmestre Catherine Moureaux veut faire la lumière sur cette affaire qui surgit après celle de l'aéroport de Charleroi.

Le scandale dit de l'aéroport de Charleroi, celui de l'intervention filmée du décès d'un passager où l'on voit une policière réaliser un salut nazi, continue de faire couler de l'encre.

On vous l'annonçait ce lundi, une réunion a eu lieu dans l'urgence chez le big boss de la police, le commissaire général Marc De Mesmaekere. Il a convoqué les quatre plus grandes organisations syndicales histoire de faire le point sur cette situation de crise au sein de la police.

Il en est ressorti que le patron de la police va enfin avoir accès à ce dossier. L'équipe qui se chargera de l'enquête disciplinaire en interne a également été désignée.

Alors que le permanent CGSP Eddy Quaino indiquait hier dans nos colonnes que l'affaire de l'aéroport de Charleroi n'était pas un cas unique et que les policiers ne devaient plus craindre de dénoncer de telles situations à leur hiérarchie, *La DH* apprend qu'un cas de "nazisme" a été dénoncé au sein de la police de la zone Ouest, celle qui couvre les territoires de Molenbeek, Jette, Koekelberg, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe. On parle d'un tatouage problématique sur le bras d'un policier. La bourgmestre de Molenbeek, Catherine Moureaux (PS), a personnellement été avisée. Elle nous le confirme.

"J'ai demandé que la situation soit vérifiée et j'attends des réponses. Moi, je n'ai jamais vu ce tatouage mais j'attends les réponses." Prudente sur ce dossier, la bourgmestre de Molenbeek ajoute que sa réaction dépendra de plusieurs facteurs, dont la situation du tatouage ainsi que son époque. "S'il est récent et visible, c'est différent", précise Catherine Moureaux qui réagit aussi sur l'affaire de l'aéroport de Char-

leroi: "On vit un moment où les tensions autour des questions de l'extrême droite mobilisent davantage l'attention et c'est une bonne chose de pouvoir s'en

préoccuper mais il faut savoir raison garder aussi. Il me semble que l'affaire de Charleroi est tout à fait particulière et donc plutôt exceptionnelle."

Selon nos informations, le tatouage en question serait le signe du mouvement Blood and Honour, un réseau de promotion de musique néonazie.

N.Ben.



■ L'affaire de l'aéroport de Charleroi suscite des réactions dans d'autres zones de police. © DR

Les commissions de l'Intérieur et de la Justice se réuniront sur cette affaire

Les commissions de l'Intérieur et de la Justice se réuniront mercredi à 10h15 pour un débat d'actualité sur le décès d'un ressortissant slovaque en 2018 à l'aéroport de Charleroi. Les députés interrogeront les ministres de l'Intérieur et de la Justice, Pieter De Crem et Koen Geens, sur cette affaire. Plusieurs groupes n'entendent toutefois pas en rester là et réclament des auditions et un audit. Interrogé dans "La Libre", le chef de groupe PS, Ahmed Laaouej, demande la réalisation d'un audit en profondeur de la police aéronautique qui serait réalisé par le Comité P, l'organe de contrôle de services de police. La députée Vanessa Matz (CDH) souhaite quant à elle que le commissaire général de la police fédérale, Marc Demesmaeker, soit également entendu en commission et que l'Inspection générale de la police procède à une enquête interne et vienne en exposer les résultats aux parlementaires.

Les images de l'intervention de la police pour maîtriser Jozef Chovanek ont suscité l'indignation générale et provoqué de sérieux remous dans la police fédérale.

JUSTICE

Affaire Chovanec : auditions mercredi

L'arrestation polémique d'un voyageur slovaque, Jozef Chovanec, à l'aéroport de Charleroi en 2018 sera abordée en commissions de l'Intérieur et de la Justice ce mercredi. Les députés interrogeront les ministres de l'Intérieur et de la Justice, Pieter De Crem et Koen Geens, sur cette affaire. Plusieurs groupes n'entendent toutefois pas en rester là et réclament des auditions et un audit.

Le chef de groupe PS, Ahmed Laaouej, a demandé dans *La Libre* la réalisation d'un audit en

profondeur de la police aéronautique qui serait réalisé par le Comité P, l'organe de contrôle de services de police. La députée Vanessa Matz (cdH) souhaite quant à elle que le commissaire général, Marc Demesmaecker, de la police fédérale soit également entendu en commission et que l'Inspection générale de la police procède à une enquête interne et vienne en exposer les résultats aux parlementaires.

On a aussi appris hier que le Conseil supérieur de la Justice (CSJ) a demandé des informa-

tions sur l'avancement de l'enquête judiciaire sur la mort de Jozef Chovanec. « Sur la base des informations reçues, la Commission d'avis et d'enquête décidera de la suite à donner à cette affaire », indique le CSJ.

A l'époque des faits, Jan Jambon (N-VA) et Theo Francken (N-VA) étaient en charge de l'Intérieur et de l'Asile. Ni l'un, ni l'autre n'ont été mis au courant du décès de M. Chovanec, ni des circonstances de l'intervention policière, s'est défendu M. Francken dimanche sur Twitter. ■

De nouveaux éléments dans l'affaire Chovanec

■ L'ambassade de Slovaquie avait demandé une explication, 3 jours après les faits, en février 2018.

À peine trois jours après l'arrestation de Jozef Chovanec, l'ambassade de Slovaquie à Bruxelles évoquait déjà "un grave incident consulaire à l'aéroport de Charleroi" dans une lettre adressée au SPF Affaires étrangères. C'est ce que révèlent les quotidiens *Het Laatste Nieuws* et *De Morgen*.

Cette lettre fait l'objet d'une enquête judiciaire, tout comme d'autres e-mails

échangés entre le SPF Affaires étrangères et le Comité P. "Après son arrestation musclée par vos services d'ordre, M. Chovanec a été transféré, gravement blessé, à l'hôpital Marie Curie. La famille de M. Chovanec a déjà introduit une plainte contre X. La République slovaque suit de près l'évolution de ce regrettable incident. Nous serons également attentifs au développement de la procédure", peut-on lire dans la lettre, rédigée sur un document officiel et signée le 26 février 2018. À ce moment-là, Jozef Chovanec se trouvait en état de mort cérébrale. Il décédera le jour suivant à l'hôpital.

"L'action de la police remise en question"

Le lendemain du décès, un employé diplomatique du SPF Affaires étrangères a envoyé un e-mail au Comité P pour demander plus d'explications sur les faits.

"Car notre ambassadeur à Vienne a été invité à se présenter demain après-midi au ministère slovaque des Affaires étrangères à Bratislava. Je vous serais donc reconnaissant de m'informer davantage sur cet incident, est-il précisé. Nous sommes étonnés d'entendre que maintenant, plus personne

n'est au courant. Il ne s'agit pourtant pas d'un simple petit dossier entre deux pays au sujet d'une personne à l'orteil cassé. Non, un homme est mort et l'action de la police a été remise en question dès le départ", ponctue Ann Van de Steen, l'avocate de la veuve de Jozef Chovanec.

Vingt-six questions aux ministres

Depuis la divulgation de la vidéo montrant l'arrestation musclée de Jozef Chovanec, l'affaire a pris une ampleur politique. Même si André Desenfans, numéro deux de la police fédérale, a fait un "pas de côté" le temps que la lumière soit faite sur cette affaire, de nombreuses questions restent sans réponse, pointe notamment Ahmed Laaouej, chef du groupe PS à la Chambre.

Le socialiste a d'ailleurs réclamé un audit de la police aéronautique ainsi qu'une réunion conjointe des commissions Justice et Intérieur. Une réunion très attendue aura lieu ce mercredi dès 10 h 15 avec un programme qui s'annonce plus que chargé: 26 questions sont prévues de la part des députés qui interrogeront le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) et le ministre de l'Intérieur Pieter De Crem (CD&V), même si, au moment des faits, c'est Jan Jambon (N-VA) qui était à la tête du ministère de l'Intérieur. La députée Vanessa Matz (CDH) a, pour sa part, exigé que Marc De Mesmaeker, le commissaire général de la police fédérale, soit également entendu.

Parallèlement aux réactions politiques, le monde de la justice a également réagi. Ainsi, le Conseil supérieur de la justice (CSJ) a demandé, en début de semaine, des informations sur l'avancement de l'enquête judiciaire entamée un jour après les faits survenus en février 2018.

M.Ben. (avec Belga)

Des e-mails échangés après les faits entre les Affaires étrangères et le Comité P font l'objet d'une enquête.



L'épouse de Jozef Chovanec et son avocate ont diffusé mercredi la vidéo de l'intervention.

DÉCÈS DE JOZEF CHOVANEC À L'AÉROPORT DE CHARLEROI EN 2018

L'ex-n°2 de la police fédérale : « On n'est pas des fascistes ! »

Le commissaire Claude Fontaine, choqué de ne pas avoir été alerté du drame, à l'époque

Le 1^{er} commissaire divisionnaire Claude Fontaine était le boss de la police judiciaire fédérale lorsque le passager slovaque Chovanec est mort, après une intervention musclée de la police fédérale au BSCA. « Je n'ai appris ce drame que ces derniers jours, par la presse. Je n'accepte pas de ne pas avoir été informé. C'est choquant ! », dit-il. Et d'ajouter : « On n'est pas une police de fascistes ! »

En février 2018, le Wanzois Claude Fontaine était le directeur général de la police judiciaire fédérale et faisait partie du comité de direction, aux côtés de la grande boss Catherine De Bolle (commissaire générale), d'André Desenfants (directeur général de la police administrative, qui vient de faire un pas de côté) et de Paul Putteman (directeur général des ressources et de l'information, aujourd'hui retraité). C'est lui aussi qui remplaçait Catherine De Bolle lorsqu'elle était en congé. Il lui a d'ailleurs succédé quelques mois comme intérim (du 2 mai au 15 juin 2018) avant la nomination du

nouveau commissaire général, Marc De Meesmaeker. Nous lui avons demandé s'il était au courant de l'intervention policière et du décès de M. Chovanec. « Je n'ai jamais été informé de ce drame, j'ai tout appris dernièrement, par la presse ! », répond-il. « Lorsqu'il y a un décès dans le cadre d'une intervention policière, ça remonte toujours. Ici, ça n'a pas été le cas. Si j'avais été informé, j'aurais directement saisi le comité de direction et on aurait pris les mesures qui s'imposaient. Comme cela a été fait après la mort de la petite Mawda. Je n'accepte pas l'idée de ne pas avoir été informé. Et je suis encore plus ému quand j'apprends que le ministre Crucke a déclaré dans une interview avoir été assez vite informé, par les services de l'aéroport, d'un incident violent. Je n'en veux pas au ministre mais si un service de l'aéroport l'informe, comment se fait-il que nous, à la police fédérale, on n'est pas informé de tels faits ? »

Une dépêche Belga avait été relayée à l'époque par les principaux médias du pays le 28 février 2018. « J'ignore si ce Belga a été repris

dans notre revue de presse mais en tout cas, ça n'a jamais été évoqué en comité de direction », ajoute Claude Fontaine.

Pour lui, le secret de l'instruction

grave dysfonctionnement, à en informer le corps de police. Cela peut se faire sans nuire au secret de l'instruction et permet surtout au corps de police de réagir. »



« On est tous navrés de ce drame »

Claude Fontaine, 1^{er} commissaire divisionnaire

ne peut servir de prétexte à ce problème de communication. « J'invite toute personne qui apprend un dysfonctionnement au sein de la police ou qui dispose d'informations permettant de constater un

UN DRAME, POUR LA POLICE AUSSI Claude Fontaine laisse entendre que s'il avait vu les images de l'intervention policière sur M. Chovanec, diffusée récemment par la presse, il y aurait eu des mesures immédiates. « On ne se reconnaît pas dans le salut hitlérien de la policière. Pourquoi effectue-t-elle ce geste ? Je l'ignore. Mais on n'est pas une police de fascistes ! On met des années à construire une image positive et, en 5 secondes, on peut tout perdre ». En plus du drame pour la famille de M. Chovanec, Claude Fontaine parle aussi d'un drame pour la police. « On est tous navrés et on espère que l'enquête judiciaire fera la lumière nécessaire ».

Contrairement à M. Desenfants, M. Fontaine ne fera pas un pas de côté puisqu'il n'occupe plus de fonction à la police fédérale. Il est désormais en mission extérieure, pour la police intégrée. ●

FRANÇOISE DE HALLEUX



Une scène dans laquelle la police ne se reconnaît pas. © D.R.

Aux Affaires Étrangères

« On avait informé l'agent de liaison de la police fédérale »

Si la haute hiérarchie de la police fédérale dit n'avoir pas été mise au courant, les Affaires Étrangères, elles, savaient et ont même utilisé le canal habituel pour en informer... la police fédérale ! Le ministre des Affaires étrangères Philippe Goffin (MR) (qui n'était pas ministre à l'époque) nous l'a confirmé ce mardi. Il nous explique que son administration a joué son rôle de « courroie de transmission ».



Le ministre Goffin. © Belga

COURROIE DE TRANSMISSION

« Le 26 février 2018, on reçoit une note de l'ambassadrice slovaque qui nous relate les faits du 23 février survenus à l'aéroport de Charleroi. Dès le lendemain, le 27, notre chef du protocole reçoit l'ambassadrice ici aux Affaires étrangères, qui nous apprend que le passager est décédé à l'hôpital. L'ambassadrice veut en savoir plus, de la part du Comité P. Nous avons donc transmis sa note au Comité P. Comme cela se fait en pareil cas, conformément aux conventions entre pays. Nous

avons aussi transmis l'information à l'officier de liaison de la police fédérale, qui est en poste ici aux Affaires étrangères et dont le rôle est de faire la liaison avec la police fédérale. Pour nous, il n'y a pas eu de rupture dans la chaîne d'info. On a joué notre rôle de courroie de transmission ».

Cet officier de liaison a-t-il joué son rôle, a-t-il répercuté l'info à la police fédérale et si oui, à qui ? Le ministre Goffin refuse de répondre à cette question qui n'est pas de son ressort. « On a fait ce qu'il fallait faire et je respecte la séparation des pouvoirs ». ●

F. DE H.

Ce mercredi, en commission Intérieur-Justice

Vanessa Matz demande l'audition du boss

Ce mercredi se réunit la commission Intérieur-Justice de la Chambre pour interroger les ministres de la Justice (Koen Geens) et de l'Intérieur (Pieter De Crem) sur l'affaire Chovanec. Les questions vont fuser tant sur « le dérapage meurtrier » de la police fédérale, que sur les formations de maîtrise de la violence, les problèmes de communication au sein de la hiérarchie de la police fédérale, l'absence de mesures disciplinaires suite à ce drame.

La députée Vanessa Matz (cdH) demandera aussi que la commis-

sion puisse entendre le commissaire général de la police fédérale, Marc De Meesmaeker. Pour l'entendre, il faudra un vote majoritaire en commission. « Ce n'est pas pour le mettre en cause personnellement, puisqu'il n'occupait pas encore le poste de commissaire général », précise la députée. « Mais pour comprendre comment, l'info n'est pas remontée au comité de direction. Afin de ne pas jeter l'opprobre sur toute la police, il faut absolument identifier des responsabilités claires ». ●

F. DE H.

AFFAIRE CHOVANEC

« Omerta », dénoncent les députés

Deux ministres sont venus s'expliquer devant des parlementaires remontés suite aux révélations dans l'affaire Chovanec. Une question : le ministre de l'Intérieur de l'époque, Jan Jambon, était-il au courant ? Oui, assure De Crem.

● Emmanuel HUET

Dysfonctionnement, il y a eu. Qui devra en porter le chapeau, c'est une des questions à laquelle la commission conjointe Intérieur et Justice tentera de trouver la ou les réponses dans cette affaire Chovanec.

Ce mercredi, les ministres De Crem et Geens ont affronté les parlementaires afin de partager les éléments dont ils disposent suite au décès de ce ressortissant slovaque après une interpellation de la police aéroportuaire à Charleroi le 23 février 2018. Une affaire qui a rebondi ces derniers jours avec la diffusion d'une vidéo montrant le voyageur maintenu de force par des po-



Photo News

Pas de messe basse pour De Crem et Geens qui ont dévoilé ce qu'ils savaient.

liciers. Une intervention musclée qui avait provoqué un arrêt cardiaque et le décès du passager quelques jours plus tard.

Politique ou police : qui savait ?

Lorsqu'on évoque des dysfonctionnements, c'est surtout dans le chef de la hiérarchie policière ou de l'autorité politique. Pour ce qui est des faits à proprement parler, c'est certainement devant un tribunal que la vérité se fera connaître.

Mais pourquoi tout le monde s'est-il tu sur cette affaire embarrassante pour la police aéroportuaire, pour la hiérarchie

de la police fédérale et pour les ministres de tutelle de l'époque ? « On a l'impression qu'il s'agit d'une mise à l'étouffoir organisée dans certains services de police », réagit l'Open Vld Tim Vandendriessche. Comment peut-on expliquer que toutes ces informations ne sont pas remontées ? »

La vidéo enregistrée lors de la maîtrise du passager montre aussi le salut hitlérien effectué par une policière. Zakia Khatibi (Ecolo) évoque une « omerta autour du salut hitlérien. Un homme est mort dans des circonstances indignes d'un État de droit. » Comment lui donner tort au vu des éléments qui s'accumulent dans un dossier qui traîne depuis

plus de deux ans ?

Jambon avait été informé

Pieter De Crem et son collègue Geens ont assumé. Plus facile pour De Crem qui n'occupait pas le poste de ministre de l'Intérieur à l'époque. Au moment des faits, c'est Jan Jambon qui endossait le rôle de « premier policier du pays ». L'actuel ministre-président de la Flandre avait déjà fait savoir que cette affaire n'était jamais remontée jusqu'à son cabinet. Faux, assure De Crem. En juillet 2018, l'affaire prend une tournure diplomatique. L'ambassade de Slovaquie demande des comptes à la Belgique et aux Affaires étrangères.

Et De Crem assure que le cabinet de Jan Jambon a été informé de ce dossier le 4 juillet. Frisson dans le Parlement. « Je pose la question de savoir s'il y a eu inertie ou impunité », s'indigne Laaouej (PS). Et réaction ensuite de la députée N-VA Yngvild Ingels fragilisée par cette déclaration et par les demandes unanimes des parlementaires d'entendre Jambon rendre des comptes. « Jan Jambon me fait savoir qu'il viendra avec plaisir fournir les informations. »

Volée d'auditions attendues

Au PS, Ahmed Laaouej demande qu'on entende le numéro 1 de la police fédérale : Marc De Mesmaeker, entré en fonction en juin 2018. Vanessa Matz (cdH) demande qu'on entende Catherine De Bolle, l'ancienne commissaire générale et aujourd'hui patronne d'Europol. Le Comité P devrait aussi devoir s'expliquer.

En quelques jours, cette affaire qui semblait ne plus concerner grand monde, si ce n'est une famille explorée quelque part en Slovaquie, prend une tournure politique majeure. Les pas de côtés du numéro 2 de la police fédérale et du patron de la police aéroportuaire ne suffiront pas à calmer un Parlement qui, pour une fois à l'unanimité, est profondément indigné par cette affaire Chovanec. ■

« Inertie ou impunité ? » : Jan Jambon devra s'expliquer

Les députés s'emparent de l'affaire Chovanec, du nom de ce ressortissant slovaque décédé après une altercation avec des policiers dans une cellule de Charleroi Airport. Le cabinet de l'ancien ministre de l'Intérieur aurait été averti de l'affaire. Jan Jambon nie.

LOUIS COLART

Si l'on devait parler de retraité politique (mais le peut-on seulement, après un été pareil?), elle aurait eu lieu ce mercredi 26 août. Thématique : violences policières présumées. Climat : tendu.

La commission Justice et Affaires intérieures s'est réunie, une semaine après la révocation des décrets d'un ressortissant slovaque, Jozef Chovanec, début 2019 après une immobilisation musclée dans une cellule de l'aéroport de Gosselies. Bien que connue tardivement, l'affaire est sensible. Ce qu'on a appris il y a quelques jours, c'est que l'individu qui devait prendre un avion pour Bratislava le 23 janvier, a été expédié de l'appareil pour un comportement agaçant. Emmené en cellule, il a été privé d'un système de défilé au regard, en deux semaines tout couronné à ce point de la cellule. M. Chovanec se fâche à la tête comme le sang, oblige les policiers à intervenir. Mais l'intervention n'est-elle proportionnée ? Adéquates ?

L'enquête judiciaire, ouverte le 27 janvier 2019 et toujours en cours, a montré que la police a manifesté une pression de 36 minutes sur le thorax du Slovaque. En toile de fond, certains agents rient et une policière se permet de réprimer un salut matel. Le groupe de députés qui « colore » un dossier, peut reprendre une terminologie judiciaire. Enamuré à l'aveugle à l'origine en situation de détresse cardiaque, Jozef Chovanec décède trois jours plus tard.

« Établir les responsabilités »

Médecin à la Chambre, les députés ont déposé unanimement « un décret intervenant dans des conditions indignes » (Gaby Gillebaeunders, PVDA), « la dignité humaine humaine » (Ahmed Lajouaj, PS). « Les images sont très implément insupportables », déclare Stéphan Van Hecke (Groen). Qui s'interroge, comme tous ses collègues, sur le traitement de l'enquête judiciaire : « Comparaison avec pas moins », déclare le député écologiste, « mais savez-vous en combien de temps a été jugé Anders Breivik qui avait assassiné 17 personnes en Nor-

ège ? Neuf mois. Ici, l'instruction dure depuis deux ans et demi... La lettreur de la justice est pointée du doigt. « Le Collège s'évase pas tout », peut remarquer plusieurs élus.

« Il faut établir les responsabilités de chacun pour éviter que toute la police soit entachée », analyse Valérie Matz (CDH). Après la révocation de l'affaire, dix cadres de la police fédérale ont fait un « pas de côté » dans l'attente des résultats d'une enquête interne.

Interrogé par VTM suite à la déclaration de Pieter De Crem, M. Jambon a démenti à nouveau : « Il n'y a pas eu un seul à ce sujet », selon l'ancien ministre-président fédéral. « J'ai également contacté l'ancien directeur général de la police, ainsi que le procureur. A mon avis, il n'y a jamais eu, pas un seul signe, à ce sujet ».

Tous les regards sont désormais braqués sur les ex-ministres de la justice. Car la question essentielle demeure : qui savait ?

Par contre, pour les agents impliqués dans l'intervention en cellule, « aucune mesure disciplinaire. Ces policiers ont pu continuer à exercer leurs fonctions, dans un usage "à l'ordinaire". Maryse Kitz (SPA). « On ne peut pas accepter qu'une policière qui fait un salut matel soit simplement mise », estime Tim Vandecasteele (Open VLD). « On a le sentiment de faire face à une mise à l'écarture de toute cette affaire ».

D'autres auditions attendues

Pour répondre à cette énigme, les parlementaires ne vont pas s'arrêter là. Dès lundi prochain, le président de la Chambre Patrick Dewael réunira la commission de suivi du Comité P. Comme toujours, cette réunion aura lieu en huis clos. Le Comité permanent P, chargé de contrôler des actions de police, devrait être chargé d'une mission d'audit. Sur la transmission des informations dans l'affaire Chovanec ? Sur la police administrative, souvent pointée du doigt ces dernières années en marge de dossiers d'expulsion de personnes en situation irrégulière ? Les contours de cette enquête administrative sont encore à préciser.

Enfin, la plupart des députés attendent l'ancien ministre Jan Jambon en commission des Affaires intérieures. L'actuel commissaire général de la police fédérale, Marc de Meester, pourrait aussi être invité par les députés. Bien que ce dernier n'ait pas eu cabinet de M. Jambon, M. De Crem a précisé que précédemment, le 2 mars, l'ambassadeur avait été reçu au cabinet de M. Jambon.



Le juge vient d'ordonner une reconstitution

Autre information livrée par l'actuel ministre de la Justice, Koen Geens (CDH), au cours de la commission parlementaire ce mercredi : la juge d'instruction carlo chargée depuis deux ans et demi des investigations sur le mort de Jozef Chovanec a ordonné mardi l'organisation d'une reconstitution des faits. Elle aura lieu prochainement en présence de toutes les parties prenantes au dossier.

Un nouvel acte d'enquête qui peut donner à ce moment là alors qu'il est organisé tardivement dans le déroulé des investigations. Une instruction que le parquet de Charleroi avait présentée comme « bientôt terminée ». Serait-ce la pression médiatique et politique qui l'est inspirée de cette affaire ?

Une centaine de personnes ont déjà été entendues par le service d'enquête du Comité P, qui agit sous le mandat de juge. Dont les policiers et les médecins. A deux reprises, des devoirs d'enquête complémentaires ont été accomplis à la demande de la partie civile – la veuve de M. Chovanec – qui a aussi perfolié une contre-expertise à la fin mai. LCC

Selon l'actuel ministre de l'Intérieur Pieter De Crem, l'ambassadeur de Slovaquie aurait été reçu au cabinet de Jan Jambon dès le 2 mars.

© M. COLART

négos fédérales L'affaire Chovanec fait s'entrechoquer CD&V et N-VA

DAVID COHEN

Un consensus ? Il ne faut pas négliger les genres, la formation du gouvernement est une chose, l'affaire Chovanec, une autre. « Surtout que c'est à ce moment là que les missions de l'Intérieur succèdent, Pieter De Crem et Jan Jambon : le premier, en fonction actuellement au sein du gouvernement Wilens (MR), dit que le second, qui opère sous la saignée, serait à propos de Chovanec, le second tombe des nues. Parfait, c'est à ce moment là que les deux partis, le CD&V et la N-VA.

Qui plus est : avec Pieter De Crem, on a là un supporteur inconditionnel – il a multiplié les déclarations en ce sens depuis fin 2019 – d'une coalition intégrant la N-VA. En d'autres termes : si même De Crem se fâche avec la N-VA, cela ne signifie-t-il pas que le CD&V est prêt à faire le pas ? Très une coalition Vivaldi. Qui réunirait les familles libérale (MR-VLD), écologiste (Ecolo-Groen), socialiste (PS-SPA) et le CD&V – le CDH pourrait compléter la famille centre-chrétienne, les humanistes francophones dépeçés d'ailleurs que l'informateur Egbert Lacharret ne les ait pas vus mercredi dans le même temps que leurs homologues néerlandais libéraux.

Il se dit donc que l'informateur libéral flamand (notons au passage que les parlementaires VLD ont récemment cité Jan Jambon en commission de l'Intérieur mercredi), attendu vendredi au Palais pour faire rapport au Roi, devrait opérer pour cette circonstance un rapprochement si, à ce stade, il maintient ouverte l'option d'une coalition avec la N-VA.

Une piste sérieuse

Quoi qu'il en soit, si l'on suit l'opinion dominante actuellement en coulisse, le scénario le plus séduisant est : Egbert Lacharret se rend au Palais vendredi, il explique que les conditions sont réunies

pour ouvrir une négociation entre sept ou huit partis (si le CDH en veut) visant à constituer un gouvernement fédéral, et un duo de formateurs socialiste-libéral, au profit de Paul Magnette et Alexander De Croo, général d'investissement.

Ce scénario est une piste sérieuse, mais une piste seulement. Le revirement du CD&V n'est pas acquis à cette heure, nous dit-on encore. Le parti chrétien-démocrate demandant un divoï grossier mode de deux camps : le « fédéral » et le « régional »... Le groupe de députés CD&V au Parlement fédéral est favorable à la Vivaldi, notamment car si le projet échoue, on irait vers des élections, ce qui insécuriserait les parlementaires élus, ou encore parce que ceux-ci redoutent d'être à l'extérieur dans l'opposition aux côtés des mandataires N-VA et Bélang.

En revanche, les députés CD&V en Flandre sont associés de gouverner (confirmer) par Jan Jambon, via leur parti évché après de la N-VA et du VLD. Hilde Croots, cheffe de file CD&V dans le gouvernement flamand, nous dit-elle, « nous sommes une coalition d'alliance avec la N-VA ». Koen Geens, ministre fédéral de la Justice, éminence chrétienne-démocrate, a toujours plaidé en faveur d'un gouvernement qui devrait être une majorité dans le groupe linguistique flamand (or n'est pas le cas de la Vivaldi) où l'on retrouverait N-VA et PS, mais le groupe d'opposition en Flandre, le ministre Magnette De Weert (aux côtés de la libérale et les écologistes n'est voulu prioriser main-forte) a peut-être espéré un scénario alternatif.

C'est encore la participation du CD&V à un gouvernement fédéral pourrait avoir un prix (c'est le lot des congruents) en matière d'enjeux écologiques-sociaux : on pense à la réforme de la loi sur l'IVG, dont le CD&V ne veut pas. Un dossier que le parti de Juchacz Coen pourrait vouloir versifier dans un accord de gouvernement.



L'interpellation de Jozef Chovanec en février 2018 a été rendue publique suite à la publication de la vidéo de son arrestation le 19 août dernier seulement.

Soupçonné de mensonge, Jan Jambon est dans de sales draps

Finalement, qui était au courant du décès de Jozef Chovanec en février 2018? Le mur de silence semble se fissurer. Une révélation du ministre Pieter De Crem (CD&V) a particulièrement soulevé l'indignation parmi les députés: l'actuel ministre de l'Intérieur a affirmé avoir reçu la confirmation que son prédécesseur, Jan Jambon – devenu depuis lors ministre-Président flamand – avait été mis au courant du décès de Jozef Chovanec, et ce, quelques jours après les faits.

L'information vient des Affaires étrangères qui ont informé qu'une rencontre a eu lieu le 2 juillet 2018 entre un directeur du service public et l'ambassadeur de Slovaquie, pays d'où est originaire M. Chovanec. Durant cette réception, l'ambassadeur avait alors indiqué avoir déjà eu un contact avec M. Jambon le 2 mars, soit quinze jours après les faits, toujours selon les informations rapportées par Pieter De Crem ce mercredi en commission. En d'autres termes, le ministre N-VA aurait donc bien été au courant de l'affaire à cette époque déjà.

Deux versions qui s'opposent

Pourtant, Jan Jambon avait auparavant nié avoir entendu parler des faits. "Jan Jambon n'avait jamais entendu quoi que ce soit sur l'incident jusqu'aux informations d'il y a quelques jours", avait affirmé son porte-parole la semaine dernière sur Twitter.

Ce mercredi, la position a paru nette-

ment moins affirmée. "Nous allons investiguer et le ministre donnera ensuite toutes les informations nécessaires à la commission", a commenté son cabinet à la suite des échanges en commission de la Chambre.

Quelques heures plus tard, l'ancien ministre de l'Intérieur s'est exprimé pour réitérer sa position initiale, insistant sur le fait qu'il n'était pas au courant de l'affaire Chovanec. "Il n'y a pas eu un mot à ce sujet au sein de mon cabinet", a-t-il déclaré à la chaîne privée VTM.

Un rapport trop neutre?

Dans un communiqué écrit envoyé encore par après, le ministre-Président flamand s'est montré moins affirmatif. Il a expliqué ne pas se souvenir des images rapportées la semaine passée, mais a reconnu que son cabinet a pu être au courant de l'affaire. "Aujourd'hui, il s'avère que le dossier a été traité par mon cabinet à l'époque, mais les véritables proportions de l'incident n'ont pas été portées à mon attention, ni à celle de mon cabinet", a-t-il déclaré.

Selon l'ancien ministre de l'Intérieur, l'information aurait été minimisée et n'avait alors pas attiré l'attention des membres de son équipe. "Un rapport de police a été demandé par le cabinet, dans lequel un compte rendu des faits a été donné de manière neutre, mais sans les terribles détails montrés sur les images de la semaine dernière. Le rapport ne pouvait

en aucun cas permettre de déduire une action policière problématique", a-t-il encore avancé en réaction aux déclarations de Pieter De Crem. Le ministre-Président flamand a par ailleurs précisé avoir pris contact avec ses anciens collaborateurs pour obtenir de plus amples informations.

Deux versions qui s'opposent donc, et qui ont provoqué de nombreuses réactions chez les députés. L'ancien ministre de l'Intérieur devra venir s'expliquer devant les parlementaires la semaine prochaine, toujours devant la commission de l'Intérieur et de la Justice.

Le numéro un de la police à disposition

Également cité à plusieurs reprises durant la commission, le commissaire général de la police fédérale, Marc De Mesmaeker, n'a pas souhaité réagir. L'homme n'était pas à la tête de la police fédérale à l'époque. Il a succédé à Catherine De Bolle (désormais à la tête d'Europol) en juin 2018, soit quatre mois après le décès de Jozef Chovanec. Il indique toutefois qu'il se tient à la disposition de la commission conjointe, répondant ainsi aux députés qui ont manifesté leur volonté d'entendre la hiérarchie policière dans cette affaire. Pour rappel, le numéro deux de la police fédérale, le directeur général de la police administrative, André Desenfants, s'est retiré de ses fonctions le temps de l'enquête.

Tom Guillaume

Le ministre-Président flamand reconnaît toutefois que son cabinet puisse être au courant de l'affaire.

Actu

Ric Hochet a perdu son scénariste

Le scénariste André-Paul Duchâteau est décédé mercredi à 95 ans. Il avait fait vivre Ric Hochet. Entre autres



GROS « DÉRAPAGE » POLICIER

Chovanec : selon De Crem, Jambon savait !

L'ancien ministre de l'Intérieur, en poste en 2018, va devoir venir s'expliquer devant la Commission

Bien que de nombreuses zones d'ombre demeurent, des vérités ont éclaté, ce mercredi, en commission de la Chambre Intérieur-Justice. Trois éléments : 1. la hiérarchie de la police fédérale était au courant du décès d'un passager après une intervention policière à Charleroi ; 2. Le ministre de l'Intérieur de l'époque, Jan Jambon (N-VA), le savait aussi (contrairement à ce qu'il a dit à VTM) et 3. Le procureur général de Mons n'a pas alerté son ministre, Koen Geens, ni les autorités disciplinaires

veillance n'avait été diffusée par les médias il y a quelques jours. Ces images montrent cinq policiers immobiliser un individu en détresse (Joseph Chovanec). Alors que l'homme est en train de mourir, ça rigole dans la cellule et une policière effectue le salut nazi ! Jusqu'à ce que l'affaire éclate

par le biais de ces images glaçantes, aucune mesure disciplinaire n'avait été prise envers ces policiers qui font pourtant

Qui, dans le top de la police fédérale, était au courant du déroulement des faits ?

l'objet d'une instruction judiciaire. Depuis le début, le top de la hiérarchie de la police fédérale dit ne pas avoir été mis au courant.

« Au mieux, les infos ne sont pas remon-

tées à la hiérarchie. Au pire, il y a eu une volonté de ne pas dire ou de ne pas nommer les choses », a déclaré la députée Zakia Khattabi (Écolo). « L'omerta autour de ce salut hitlérien est scandaleuse pour l'image de la police ». Pour Vanessa Matz (cdH), il est peu probable que la hiérarchie de la police n'ait pas été mise au courant. « Un directeur de la police (qui ?) a forcément signé le document, accordant un avocat aux policiers entendus par le juge d'instruction ». Franky Demon (CD&V) ne croit pas au hasard, au concours de circonstances. « D'autant que la presse avait relaté directement le décès du passager dans le contexte d'une intervention policière ».

Mis sur le gril par les députés en commission, le ministre de l'Intérieur Pieter De Crem (CD&V) a indiqué que son prédécesseur Jan Jambon (N-VA), en poste au moment du drame, avait été mis au courant du décès de Joseph Chovanec en juillet 2018, par l'entremise des Affaires étrangères belges, elles-mêmes sollicitées par la Slovaquie, inquiète de savoir ce qui était arrivé à son ressortissant. « Un rapport a été remis le 4 juillet 2018 au chef de cabinet de M. Jambon », a précisé M. De Crem. Devant les caméras de VTM,

Jambon avait pourtant déclaré n'avoir été informé de rien : « Je n'ai pas entendu un mot sur cette affaire ». Face à ce « mensonge », les députés de la commission ont demandé son audition. L'intéressé, devenu depuis lors ministre-président de la Région flamande, a d'ores et déjà accepté. Il sera entendu prochainement. Tout comme Catherine De Bolle, commissaire générale de la police fédérale à l'époque

d'avantage interpellé quand cela touche les prisons ou la police judiciaire ». Il a aussi, avec des pincettes, pointé son procureur général de Mons, Ignacio de la Serna, qui ne lui en a pas parlé. « Alors qu'à l'époque, en mai 2018 du moins, on se rencontrait fréquemment dans le cadre du dossier de la petite Mawda notamment ».

Le ministre Geens a aussi indiqué que le parquet de Charleroi devait informer les autorités disciplinaires (la police fédérale) que des policiers étaient incriminés dans une enquête judiciaire mais que le parquet ne l'avait pas fait. « Car il a estimé que ce n'était pas nécessaire dès l'instant où il avait déjà rendu les faits publics, par le biais du communiqué de presse ».

FRANÇOISE DE HALLEUX

La mort de Joseph Chovanec, ce passager slovaque décédé le 27 février 2018 suite à une intervention musclée de la police aéroportuaire de Charleroi, ne se serait jamais retrouvée au centre d'un débat parlementaire si la vidéo des caméras de sur-



Jan Jambon sera entendu prochainement. © Photo News

Le cdH et DéFI s'attaquent à la fameuse norme KUL, complètement dépassée

Financer autrement les zones de police

Il existe en Belgique 185 zones de police locales... Qui souffrent d'un sous-financement, ce qui explique en grande partie les quelque 5.000 policiers qui y

zones de police. La fameuse norme KUL, qui date de 1998, est complètement dépassée.

La solution, pour la députée Vanessa Matz (cdH) qui dépose une proposition de loi, est de repartir d'une page blanche... « Cette norme ne correspond plus du tout aux attentes de terrain », précise la députée humaniste. « Les 70 paramètres qui ont été pris en considération pour la déterminer sont, pour la plupart, dépassés depuis longtemps : ils ont été constatés et mesurés en 1999, soit il y a 21 ans et n'ont fait l'objet d'aucune adaptation. Entre-temps, ils ont évolué. L'essor démographique en est un bon exemple. »

Pour M^{me} Matz, cette norme ne tient pas compte ou pas suffisamment d'une série de facteurs qui peuvent concourir à la présence d'une capacité policière et qui sont tout à fait pertinents : présence de tribunaux, d'une zone frontalière, de prisons, etc. « En outre, elle ne tient compte ni des 7 fonctionnalités de base du travail policier (travail de quartier, assistance aux victimes, recherche et enquête locales, maintien de l'ordre public, etc.), ni de l'encadrement indispensable au bon fonctionnement d'une zone, dont



© Photo News

un certain nombre de membres des personnels administratifs et logistiques. » M^{me} Matz veut donc une nouvelle norme qui calcule l'effectif nécessaire pour faire fonctionner chaque zone de police. Une norme de financement qui devra être évolutive.

BRUXELLES : IL MANQUE 1.048 POLICIERS

DéFI, de son côté, vient de déposer une proposition de résolution. « Il s'agit, pour nous, de lancer un signal au prochain gouvernement »,

précise le député François De Smet. « Il est grand temps de penser autrement le financement des zones de police, qui pénalise surtout les zones de police bruxelloises. Par exemple, la norme KUL a figé le critère démographique à 1998 alors que Bruxelles a connu un boom démographique important depuis. D'autres choses ont changé aussi pour Bruxelles : elle accueille une dizaine de sommets européens par an et près de 1.000 événements. La norme KUL n'en tenait pas compte alors que tout cela mobilise bon nombre de policiers ».

M. De Smet estime que le fédéral devrait financer 1.048 policiers en plus sur Bruxelles. Actuellement, Bruxelles (hors Bruxelles-ville) reçoit un financement pour 2.792 policiers (ce qui correspond à 31 policiers pour 10.000 habitants). « Les autres grandes villes sont mieux loties puisqu'Anvers, Gand, Liège et Charleroi reçoivent de quoi financer 42 policiers pour 10.000 habitants, en moyenne ». Ce sous-financement des zones de police par le fédéral est souvent compensé par les communes. « Surtout dans les zones urbaines », observe M. De Smet.

D. SW. ET F. DE H.

Sous la pression, l'enquête s'accélère

Une reconstitution des faits, enfin



© D.R.

Le juge d'instruction de Charleroi, en charge de l'enquête sur la mort de Joseph Chovanec, a décidé mardi de procéder à une reconstitution des faits. C'est le ministre de la Justice Koen Geens qui l'a annoncé ce mercredi, en commission Intérieur-Justice de la Chambre.

« Le juge décide cela... hier, sous la pression ? », s'est étonné le député Stefaan Van Hecke (Écolo). « On a donc perdu un an dans cette enquête, qui dure depuis 2 ans et demi ! Et cette lenteur n'a rien

à voir avec le Covid ou avec les 2 devoirs complémentaires demandés par la partie civile ! Je demande que le Conseil supérieur de la Justice, qui a fait du bon travail dans le dossier Van Espen, puisse enquêter sur la façon dont la justice a travaillé sur ce dossier ».

Le ministre Geens a détaillé l'enquête judiciaire : plus de 60 auditions menées par le Comité P dès le 28 février 2018, les expertises et contre-expertises médicales (rapport définitif déposé en avril 2019), une reconstitution refusée par le juge en septembre 2019, et tout récemment (dimanche dernier), la désignation d'un expert psy et (ce mardi) la décision d'organiser une reconstitution. L'enquête prend subitement de la vitesse !

F. DE H.



« La norme KUL ne correspond plus du tout aux attentes de terrain ! »

Vanessa Matz
députée cdH

manquent (sans compter le sous-effectif au niveau de la police fédérale). DéFI et le cdH demandent aujourd'hui que l'on revoie la façon de financer, par le fédéral, ces

Le ministre-Président Jan Jambon sur un siège éjectable

Les responsabilités exactes de Jan Jambon dans l'affaire Chovanec demeurent floues, et ses justifications apportées après la commission consacrée n'ont pas convaincu. Son successeur au ministère de l'Intérieur, Pieter De Crem (CD&V), avait avancé que l'actuel ministre-Président flamand avait été mis au courant de la mort du Slovaque lors de son interpellation musclée à l'aéroport de Charleroi quelques jours après les faits. Jan Jambon avait pourtant déclaré n'être au courant de rien, avant de finalement reconnaître que son cabinet devait être au courant, mais que, lui, ne se souvenait plus des événements.

Depuis lors, la pression s'est accentuée sur les épaules du ministre-Président. Jan Jambon devra venir s'expliquer le 1^{er} septembre devant les membres de la commission Justice et Intérieur.

La fiabilité remise en question

Mais déjà, des appels à la démission se sont fait entendre du côté flamand. La flèche la plus piquante est venue de l'ancien ministre de l'intérieur socialiste Louis Tobback. "Si j'étais à la place de Jambon, je démissionnerais", a-t-il tonné. L'homme sait de quoi il parle. Il avait quitté son poste de ministre de l'Intérieur en 1998, après la mort de Semira Adamu lors de son expulsion.

La situation est évidemment un peu différente. Louis Tobback était toujours ministre de l'Intérieur lorsque sa responsabilité politique a été engagée. Ce n'est pas le cas de Jan Jambon puisque l'affaire Chovanec n'a pris une tournure publique que 2 ans après les faits et qu'entre-temps, il est devenu ministre-Président flamand. Le Parlement fédéral ne peut donc plus réclamer sa démission. Si demande de démission il y a, elle ne pourra venir que du Parlement flamand qui exerce le contrôle politique sur Jan Jambon. À moins que le ministre-Président, jugeant sa crédibilité trop endommagée, ne décide de lui-même de se retirer. C'est ce qu'avait choisi de faire, par exemple, Joëlle Milquet (CDH), alors ministre de l'Enseignement en Communauté française, après avoir été inculpée dans un dossier concernant la gestion de son cabinet alors qu'elle était... ministre de l'Intérieur.

Jusqu'à présent, ni le CD&V, ni l'Open VLD – les deux partenaires de la N-VA dans la majorité flamande – ne réclament le départ de M. Jambon. Mais ils attendent de pied ferme les explications du nationaliste flamand la semaine prochaine à la Chambre. Les éléments à charge de l'ancien ministre de l'Intérieur deviennent, il est vrai, de plus en plus accablants. Un rapport confidentiel, sur lequel la VRT a pu jeter un œil, indique que l'ambassadeur slovaque en Belgique a eu un contact avec lui en juillet 2018.

Une question de négligence

"La situation est grave dans tous les cas", avance Benoît Piedbœuf, chef de file du MR à la Chambre et ancien partenaire des nationalistes dans le gouvernement Michel. "S'il n'était pas au courant, cela montre qu'il y a vraisemblablement un problème au sein de son cabinet, voire de la négligence. S'il a menti par contre, il n'y a pas d'hésitation, il doit démissionner", tempère le libéral, qui souligne que le problème sera essentiellement flamand. La députée CDH Vanessa Matz remet également en cause la fiabilité du ministre, tout en indiquant attendre ses explications pour déterminer ses responsabilités exactes. "Ce sera à lui, en son âme et conscience, de décider."

T. G. et V. R.



L'affaire Chovanec fragilise l'ancien ministre de l'Intérieur, qui prétend n'être au courant de rien.

Syndrome du délire agité

Le SLFP veut une procédure "claire et concrète"

Le syndicat SLFP (Syndicat libre de la fonction publique) exige une solution "urgente et concrète" pour les policiers confrontés à une personne atteinte du syndrome du délire agité (EDS) dès le 2 septembre. Si l'affaire Chovanec a mis ce genre de situation au devant de l'agenda, le SLFP Police souligne qu'elle n'est pas exceptionnelle. Ainsi mercredi, un Polonais de 39 ans est décédé dans une cellule de police au commissariat de Bree, dans la zone de police de Carma en Flandre. Une enquête sur les circonstances et une autopsie devraient apporter plus de clarté. Le syndicat souligne qu'en 2013 déjà, la commission permanente de la police locale (CPPL) avait écrit aux ministres de l'époque pour qu'une solution soit mise sur papier en cas d'EDS, "en vain". Le SLFP Police pointe également l'absence de toute formation nationale pour le personnel de la police intégrée sur la façon de gérer de tels cas. "Pas un seul dossier de reconnaissance n'a été soumis au Comité supérieur de concertation, seul organe compétent", dénonce-t-il. (Belga)

Peu de clarté sur la gestion de la police aéroportuaire

■ Une demande d'audit existe depuis 2013 pour ce département de la police dont les missions ne se limitent pas à la sécurité des aéroports.

Depuis l'éclatement de l'affaire Chovanec, la police aéroportuaire se trouve au-devant de la scène. Les méthodes employées par les agents ayant conduit à la mort du Slovaque, ainsi que l'hilarité et le salut nazi visibles sur les images de vidéosurveillance ont suscité l'indignation générale, mais aussi des interrogations sur son fonctionnement. Ce n'est pourtant pas la première fois que l'attention se tourne vers la police aéroportuaire.

Durant la commission Justice et Intérieur qui s'est réunie mardi, plusieurs députés de l'opposition ont réclamé un audit de cette branche de la police. Ahmed Laaouej en tête, qui évoquait le manque de formation des agents. Le socialiste pointait par ailleurs des problèmes récurrents, dans un autre registre toutefois. Il faisait référence à une enquête lancée en 2017 concernant des dépenses excessives lors de procédures de rapatriement forcé (on parlait à l'époque d'achat de drogues, d'alcools, voire de prostituées durant un voyage). En 2014 et 2016, plusieurs affaires concernant un usage disproportionné de la force avaient également été épinglées, toujours dans le cadre des retours forcés. La députée centriste Vanessa Matz soulignait pour sa part que ces demandes d'évaluation extérieure existent depuis 2013, à la demande des syndicats. Une demande visiblement restée lettre morte. Contactée par nos soins, la police fédérale n'a pas souhaité réagir et laisse la réponse au commissaire général Marc De Mesmaeker, qui sera auditionné mardi.

Surveiller et rapatrier

La police aéroportuaire dépend de la police administrative, au même titre que la police de la route ou la police des chemins de fer. Elle est placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Au sein du cabinet, l'organe policier y est représenté à travers le SAT (Secrétariat administratif et technique), chargé d'assurer la liaison entre la police et le politique.

144

membres de la police aéroportuaire à Charleroi

L'aéroport de Gosselies mobilise 144 policiers chargés d'assurer les différentes missions, sur les 710 que compte ce département. À Bruxelles, ils sont 450.

Ce département s'occupe de la surveillance des aéroports. Ce sont ces agents que l'on retrouve par exemple au contrôle des papiers avant de monter dans les avions. Les 710 membres qui composent ses effectifs sont déployés dans les six aéroports Schengen du pays. L'aéroport de Zaventem mobilise à lui seul la grande majorité des hommes, avec 450 agents actifs. Ils sont 144 à l'aéroport de Charleroi. Outre la sécurité générale, ces hommes sont également en charge des rapatriements des ressortissants étrangers, dans le cadre des retours forcés des migrants.

Les policiers doivent alors suivre une formation supplémentaire pour accéder au brevet d'"escorteur". Une fonction où les méthodes ont souvent été décriées. Comme en 1998, lors de l'affaire Semira Adamu, une ressortissante nigérienne morte par étouffement lors de son rapatriement forcé vers son pays d'origine. S'il ne s'agissait pas de la police aéroportuaire à proprement parler (à l'époque, la gendarmerie), l'affaire avait fait grand bruit et avait conduit à la démission du ministre de l'Intérieur Louis Tobback (SP.A).

T.G.